


MAIRE DE VÉNISSIEUX
VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Le 30 avril 2021

N/Réf. : SS

Monsieur le Premier Ministre,

Le 28 avril, le gouvernement a annoncé la reprise des expulsions locatives à compter du 1^{er} juin prochain.

Une décision aussi incompréhensible qu'inadmissible au vu de la dégradation de la situation économique, sociale et sanitaire que nous connaissons. En février dernier, j'avais attiré votre attention sur les conséquences désastreuses de cette crise, notamment dans les villes populaires déjà fortement impactées par le chômage et la paupérisation.

Aujourd'hui, notre pays compte plus de 9 millions de personnes pauvres. C'est un million de plus qu'il y a dix ans. 300 000 personnes sont sans domicile fixe. Un constat alarmant souligné par la Fondation Abbé Pierre dans son dernier rapport sur le mal-logement.

Un cri d'alarme lancé également par toutes les associations de solidarité qui n'arrivent plus à faire face à cette situation. En l'espace d'un an, les demandes d'aides auprès des permanences du Secours Populaire ont explosé; une augmentation soudaine pouvant aller jusqu'à 50 % dans certains départements.

Même constat pour le Secours Catholique qui alerte sur la dégradation du niveau de vie des plus pauvres, pointant du doigt les privations quotidiennes et les arbitrages impossibles auxquels ils sont confrontés : chauffer son logement ou se nourrir, se soigner ou payer la facture d'électricité.

Le confinement a souligné et aggravé les inégalités face au logement. Aux millions de nos concitoyens déjà fortement impactés par la crise du logement, se rajoutent ces familles, jusque-là épargnées, qui, confrontées à une perte de revenus, n'arrivent plus à payer leur loyer et viennent s'ajouter à celles déjà en situation d'impayés.

Déjà fortement mobilisés pendant la crise, les services publics se sont retrouvés surchargés de dossiers d'impayés de loyer et ont dû faire face à de nouvelles demandes.

Dans le même temps, la diminution ou l'arrêt des commissions d'attribution de logements sociaux a retardé l'accès au logement social pour des milliers de ménages. En 2020, le nombre d'attributions a chuté de 20 %, soit près de 100 000 attributions en moins.

Les commissions de prévention des expulsions (CCAPEX), commissions de surendettement et commissions de médiation DALO ont connu un fonctionnement réduit, voire inexistant. Le nombre de dossiers déposés devant les commissions de médiation a baissé de 40 % pendant le confinement. Entre avril et juillet 2020, seuls 260 ménages reconnus prioritaires au DALO ont pu accéder à un logement, soit moins de la moitié du rythme observé sur le seul mois de janvier 2020.

La trêve hivernale des expulsions locatives, prolongée une première fois en mai dernier, a été repoussée à juillet 2020, date de la fin de l'état d'urgence. Dans sa circulaire, le ministre de la ville et du logement annonçait que «*seules les procédures d'expulsions locatives adossées à des possibilités de relogement opérationnel seraient mises en œuvre à partir de juillet*». Une circulaire qui n'a été que partiellement respectée. En effet, parmi les 3 500 ménages expulsés, peu ont été relogés.

L'état d'urgence du printemps 2020 a conduit le gouvernement à porter ses actions sur la prise en charge des personnes sans abri, en augmentant de façon significative le nombre de places d'hébergement. Un effort qui s'est révélé insuffisant face à l'ampleur des besoins.

Chacun s'accorde à dire que dans les mois et les années à venir, notre société devra faire face à une crise économique et sociale d'une ampleur inégalée. Des milliers d'emplois ont d'ores et déjà été supprimés du fait de la crise et le chômage augmente. Dans ce contexte, la reprise des expulsions locatives engendrera inévitablement un tsunami social.

Face à l'urgence sociale, toutes les mesures doivent être prises pour assurer aux personnes en situation d'expulsion un logement pérenne, comme l'Etat s'y était engagé. Aussi, au regard de la situation, je vous demande la prolongation de la trêve hivernale et qu'aucune expulsion locative n'ait lieu cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Michèle PICARD